Déclaration d’accessibilité
Info Retraite
Démarche réversion retraite

15/10/2025

Contact Access42 :

access42.net
bonjour@access42.net
09 72 45 06 14

21bis rue du Simplon
75018 Paris

Table des matières

DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ **3**

État de conformité **3**
Résultats des tests **3**
Contenus inaccessibles 3
Établissement de cette déclaration d'accessibilité **3**
Technologies utilisées pour la réalisation du site 3
Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité 4
Retour d'information et contact **4**
Voies de recours **4**

Déclaration d'accessibilité

Le GIP Union Retraite s'engage à rendre son service « Demande de réversion inter-régimes » accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, visant à respecter le RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité).

État de conformité

L'audit de conformité initial a été réalisé le 30/05/2024 par la société Access42. Un audit de contrôle a été effectué par le Pôle Accessibilité de la Caisse des Dépôts le 15/10/2025. Il s'est avéré que le service « Demande de réversion inter-régimes » du site Info Retraite (https://www.info-retraite.fr/) est totalement conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, RGAA version 4.1, en raison des non-conformités énumérées dans la section « Résultats des tests ».

Résultats des tests

L'audit de contrôle de conformité réalisé le 15/10/2025 par le pôle accessibilité de la Caisse des Dépôts révèle que le site est conforme à 100% au RGAA version 4.1.

Important : Le service « *Demande de réversion inter-régimes* » pouvant être affiché dans différents environnements, seuls les éléments propres au service sont évalués dans le cadre de la présente déclaration d'accessibilité. Ainsi, les éléments qui constituent l'en-tête et le pied de page par exemple ne sont pas évalués. Il est nécessaire de se référer aux déclarations d'accessibilité des sites le diffusant pour connaître l'état de conformité de ces éléments.

Contenus inaccessibles

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes.

Non-conformités

- Néant

Dérogations pour charge disproportionnée

Il n'y a aucune dérogation pour charge disproportionnée.

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

Il n'y a aucun contenu concerné par une exemption.

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été initialement établie le 30/05/2024. Elle a été mise à jour le 15/10/2025.

Technologies utilisées pour la réalisation du site

- HTML5
- CSS
- JavaScript

Agents utilisateurs, technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité

L'audit ayant lieu en environnement de recette contraint, les tests de restitution ont été réalisé uniquement avec NVDA 2014 et Chrome 125.

La vérification de l'accessibilité est le résultat de tests manuels, assistés par des outils (feuilles CSS dédié, extensions HeadingsMaps et WebDeveloper Toolbar, Color Contrast Analyser).

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

Tableau 1 : Échantillon

Page	Titre	Url
P01	Accueil	Environnement de recette
P02	Étape 1 - identité de la personne décédée	Environnement de recette
P03	Étape 2 - Situation du demandeur	Environnement de recette
P04	Étape 3 - Information complémentaire	Environnement de recette
P05	Étape 4 - Justificatif	Environnement de recette
P06	Étape 5 - Récapitulatif	Environnement de recette
P07	Étape 6 - Confirmation	Environnement de recette

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu du service "Demande de réversion inter-régimes", vous pouvez nous contacter pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Soit par mail : accessibilite@union-retraite.fr

Soit par téléphone : 0(033) 9 77 40 50 30 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 17h

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant :
Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits : Formulaire
- La liste du ou des délégués de votre région avec leurs informations de contact direct ;
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) Défenseur des droits Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07